



Paris, le 16 février 2018

DÉCLARATION

La mobilisation s'intensifie au Secours populaire français pour aider les personnes migrantes et réfugiées

Depuis toujours, le Secours populaire apporte son aide aux personnes qui ont dû fuir leur pays à cause de la guerre, de la faim, des conditions économiques, des catastrophes naturelles !

Association généraliste de la solidarité, le Secours populaire soutient les personnes migrantes réfugiées. Il leur vient en aide en Europe et dans le monde, grâce à son réseau de partenaires, et il les accompagne en France grâce à sa présence sur tout le territoire et à son réseau de 80 000 collecteurs-animateurs-bénévoles. Ces derniers apportent une aide concrète et quotidienne (aide d'urgence, aide pour l'accès aux droits, cours d'alphabétisation, écoute, aide à la santé, etc...) et conduisent leurs actions de manière indépendante et volontaire !

Dès 2015, face à l'ampleur des besoins, le Secours populaire a constitué un fonds d'urgence national en faveur des migrants réfugiés et lancé des appels aux dons, relayés sur le terrain par ses fédérations et comités. Grâce aux fonds recueillis, la solidarité s'exprime par des actes. Les fédérations du Secours populaire déploient ainsi toute leur énergie pour répondre à la détresse des personnes migrantes et réfugiées, tout en poursuivant leurs autres missions de solidarité vers les personnes en situation de précarité vivant dans notre pays. Le réseau des Médecins du SPF participe à cette mobilisation, tout comme les enfants de « copain du Monde », qui agissent pour aider les enfants migrants et réfugiés « ici et là-bas ».

Dans le contexte actuel, le Secours populaire, agréé d'éducation populaire et reconnu d'utilité publique, réaffirme haut et fort que sa mission est d'apporter une aide inconditionnelle à toute personne en situation de détresse, quels que soient son pays d'origine, sa situation ou son statut.

L'accueil et le séjour en France des personnes qui ont dû fuir leur pays doivent se faire dans le strict respect de leur dignité, et par la garantie des droits liés à leur situation (hébergement, scolarisation des enfants, protection des mineurs...).

Le Secours populaire en appelle aux pouvoirs publics, à tous les échelons, dans le respect de leurs prérogatives, notamment envers les mineurs non accompagnés. Il va porter à la connaissance de tous - élus, administrations compétentes - la situation vécue sur le terrain et l'état des besoins.

Dans le même temps, fidèle à sa devise « Tout ce qui est humain est nôtre », le Secours populaire en appelle à la générosité de tous, chacun pouvant faire grandir la solidarité, la faire connaître et reconnaître pour rappeler le respect du cadre légal.

www.secourspopulaire.fr

Contact presse Secours populaire français
Karine Vauloup 01 44 78 21 57 / 06 77 04 57 33 karine.vauloup@secourspopulaire.fr

